

RAPPORT N° 05/6-05
au Conseil Municipal

OBJET

DIVERS PROJETS DE VOIRIE
TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE VOIES

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis au titre du Contrat d'Aide aux Communes, pour les années 2005 à 2007, une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 €. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui du confortement de voies.

La Commune souhaite engager ce type de travaux sur les voies des secteurs cités en objet, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Les dernières pluies du début d'année 2005 ont provoqué des glissements de talus qui soutenaient des voies des secteurs de Saint-François, de Moufia, de Bellepierre, de Bois-de-Nèfles. Un périmètre de sécurité a été mis en place sur la quasi-totalité des emplacements, afin de rétablir une circulation sécurisée. Il s'avère néanmoins nécessaire de réaliser le confortement de ces voies.

Plan de financement prévisionnel

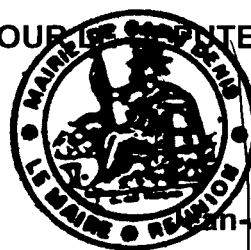
- Estimation totale du projet		410 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	348 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	61 500,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE COMPTABLE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jean-Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-05
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

DIVERS PROJETS DE VOIRIE
TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE VOIES

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation du Chemin Général de Gaulle au Brûlé.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		410 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	348 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	61 500,00 € HT

DELIBERATION N° 05/6-05

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL
